REGLEMENT DU « CHALLENGE MARCHE NORDIQUE UFOLEP 83 » 2026- 2027

1) Le challenge est ouvert à toutes les associations 1901 et groupes sportifs. Pour être classé, l'association ou groupe sportif, devra faire participer **au moins 10 marcheurs adhérents de l'association ou du groupe sportif,** à une ou plusieurs étapes (la comptabilisation se fera sur l'ensemble des étapes).

2) **Calendrier** :

- 1ère étape : **le samedi 3 octobre 2026** à Toulon (sommet du Faron) organisée par Toulon Marche Nordique.
- 2ème étape : **le samedi 21 novembre 2026** à La Valette (Tourris) organisée par l'ASPTT Toulon la Valette
- 3ème étape : **le samedi 12 décembre 2026** à la Seyne (Forêt de Janas) organisée par les Randonneurs Seynois
- 4ème étape : **le samedi 6 mars 2027** à la Celle (Domaine Château de l'Escarelle) organisée par Marche à l'Ombre (Néoules)
- 5ème étape : **le samedi 20 mars 2027** à Ollières (Domaine des Terres de Saint Hilaire) organisée par Apedibus (Saint Maximin)
- 6ème étape et finale : **le samedi 10 avril 2027** à Gonfaron organisée par Marche Nordique Cœur du Var et la commission marche nordique UFOLEP 83

3) **Challenge non compétitif**

Les étapes n'étant pas compétitives, il n'y aura pas de chronométrage et il ne sera pas établi de classement lié à la performance. Il ne sera effectué entre les clubs qu'un classement valorisant le nombre de participants. Ce classement de participation s'effectue par comptabilisation des participants à chaque étape selon le principe suivant :

Chaque marcheur donne un point à son club lors de sa 1ère participation, 2 points lors de sa 2ème participation, etc….Pour que les résultats soient équitables entre grands clubs et petits clubs, le classement s'effectue avec la formule suivante :

$$\frac{\text{Total des points de l'étape}}{\text{Effectif total du club}}$$

Les clubs doivent fournir au moment de l'inscription **à chaque étape** un justificatif de leur président ou responsable section marche nordique attestant de leur nombre d'adhérents en marche nordique à la date de l'inscription. **Ce justificatif doit obligatoirement être envoyé par mail en même temps que la fiche d'inscription**.

Dans un souci d'équité entre les clubs, le président veillera à bien déclarer sur cette fiche

Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique du Var
Ligue de l'Enseignement -Fédération des Œuvres Laïques du Var
68 avenue Victor Agostini 83000 TOULON - Tél. 04.94.24.72.93 - Fax. 04.94.24.72.88 - ufolep@laligue83.org - www.fol83laligue.org

tous les adhérents ou licenciés marcheurs nordiques ayant payé leur cotisation 2026-2027 (y compris ceux en cours d'adhésion et pas seulement les marcheurs réguliers (ceux ne venant plus marcher en cours d'année restent comptabilisés dans les adhérents).
L'effectif ne pourra donc être revu à la baisse d'une étape à l'autre mais devra être revu à la hausse si des marcheurs se sont inscrits depuis la dernière étape.

4) En cas d'égalité sur le nombre de points, est déclaré vainqueur le club ayant eu le plus grand nombre de participants ayant fait toutes les étapes. En cas de nouvelle égalité, est déclaré vainqueur le club ayant le plus grand nombre de personnes ayant fait toutes les étapes moins une.

5) Le challenge est attribué au club vainqueur (total des points de toutes les étapes) lors de la dernière étape et est remis en jeu l'année suivante.

Lors de la finale, en plus du challenge, il sera remis un cadeau :
- Aux clubs présents aux 6 étapes (minimum 10 marcheurs en tout même si les 10 ne sont pas présents à chaque étape).
- A chaque marcheur présent aux 6 étapes.

6) En plus de ce challenge il sera remis un **trophée de la plus grande distance parcourue**.

Le calcul se fera en additionnant à chaque étape la distance parcourue par tous les marcheurs de chaque club.
Ce trophée ne sera pas remis en jeu chaque année mais conservé par le club vainqueur.

7) Les personnes faisant partie du comité d'organisation d'une étape sont comptabilisées comme les marcheurs pour cette étape mais seuls les 25 premiers de la liste apportent des points au club). Ils ne paient pas d'inscription et sont notés sur une feuille séparée fournie par la commission marche nordique UFOLEP 83. Ne pas inscrire sur la liste des bénévoles ceux qui participent aux marches (déjà inscrits sur la liste des marcheurs du club).

8) **Les adhérents des clubs doivent obligatoirement s'inscrire par l'intermédiaire des responsables de clubs pour être pris en compte dans le challenge sauf ceux s'inscrivant le jour même. Ceux-ci se rendront au stand de leur club (et non au stand des Individuels) pour être ajoutés sur la liste du club. Ils paieront eux-mêmes la somme de 12 euros. Dans ce cas, le chèque sera établi à l'ordre du club organisateur.**

La participation par personne est fixée à **8 euros** comprenant le café d'accueil, le ravitaillement et l'apéritif. Cette participation sera de 12 euros pour les inscriptions faites après le mardi soir 20h.précédant l'étape ou sur place.
Tarif pour les enfants de moins de 12 ans : **4 euros** (6 euros après le mardi soir).

Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique du Var
Ligue de l'Enseignement -Fédération des Œuvres Laïques du Var
68 avenue Victor Agostini 83000 TOULON - Tél. 04.94.24.72.93 - Fax. 04.94.24.72.88 - ufolep@laligue83.org - www.fol83laligue.org

9) L'inscription des clubs se fera **obligatoirement** sur la feuille d'inscription Excel fournie par les organisateurs.
Les membres de la famille d'un adhérent (enfant, parent...) ou des amis peuvent participer mais s'ils ne sont pas adhérents, ils ne peuvent pas être inscrits sur la liste du club. Ils feront une inscription individuelle selon les modalités données : fiche d'inscription individuelle dument remplie adressée directement au club organisateur avec le règlement. Le règlement des inscriptions individuelles ne doit pas être fait avec celui du club.

Les responsables de clubs s'engagent à faire parvenir les feuilles d'inscription **uniquement par mail au plus tard le mardi soir précédant l'événement**.

Ces feuilles d'inscriptions envoyées au plus tard le mardi soir ne sont plus modifiables au-delà de cette date (Ni retrait, ni ajout de marcheurs).

Les organisateurs de l'étape ne tiendront donc pas compte des demandes de modifications, faites après le mardi soir précédant l'étape du challenge.

Tout désistement intervenant après le mardi soir, ne pourra pas donner lieu à remboursement.

Les marcheurs qui au-delà du mardi soir, souhaitent participer à l'étape du challenge, devront s'inscrire sur place le jour de l'étape, au tarif de 12 euros.
Ces inscriptions ajoutées et payées le jour de l'étape seront prises en compte sur la liste de leur club.

Le remplacement d'un marcheur absent le jour de l'étape, par un autre marcheur n'est pas possible. La participation financière du marcheur absent reste due.

La réception des feuilles d'inscriptions/club après le mardi soir donne lieu à une facturation majorée (**12 euros)** pour l'ensemble des inscrits.

Les responsables de clubs s'engagent à informer clairement leurs adhérents de ces modalités d'inscription.

Les clubs organisateurs ne pourront pas être tenus responsables en cas de contestation pour transmission hors délai par les responsables de clubs.

10) Pour des raisons de sécurité, **avant son départ et après son arrivée, chaque** marcheur doit obligatoirement venir en personne se faire pointer au stand d'accueil.
Si un marcheur se présente au stand accueil après le départ du serre file du parcours choisi, il sera orienté vers le (ou les) parcours de distance inférieure(s) à

Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique du Var
Ligue de l'Enseignement -Fédération des Œuvres Laïques du Var
68 avenue Victor Agostini 83000 TOULON - Tél. 04.94.24.72.93 - Fax. 04.94.24.72.88 - ufolep@laligue83.org - www.fol83laligue.org

condition que les serre files de ces parcours ne soient pas encore partis. Pour des raisons de sécurité, plus aucun départ ne sera possible après le départ du serre file du petit parcours.

11) Les responsables de clubs s'engagent **à collecter la participation financière auprès de leurs adhérents.**
Le paiement des inscriptions des clubs se fait de préférence par virement bancaire d'un montant de**:**
8 euros X le nombre de marcheurs inscrits

Les marcheurs s'ajoutant le jour-même paieront sur place eux-mêmes 12 euros.

12) Pour des raisons de sécurité, les animaux sont interdits sur les parcours du challenge.

13) Les enfants de moins de 14 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte tout au long du parcours.
Les enfants de moins de 6 ans ne peuvent être inscrits que sur le petit parcours.

14) En conformité avec la codification de la pratique de la marche nordique, il est **interdit aux marcheurs participant au challenge de courir**.

15) Aucun verre jetable ne sera donné pour les ravitaillements, café d'accueil et apéritif. Chaque marcheur devra donc avoir son propre gobelet.

16) En s'inscrivant, chaque participant autorise expressément l'organisateur à exploiter directement les photos et vidéos prises lors de l'étape

17) Les associations participant au challenge s'engagent à respecter le présent règlement et à le transmettre à leurs adhérents.

Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique du Var
Ligue de l'Enseignement -Fédération des Œuvres Laïques du Var
68 avenue Victor Agostini 83000 TOULON - Tél. 04.94.24.72.93 - Fax. 04.94.24.72.88 - ufolep@laligue83.org - www.fol83laligue.org